COUR SUPÉRIEURE

(Actions collectives)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°:

500-06-000895-173

DATE: Le 19 août 2020

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

EMANUEL FARIAS

Demandeur

FEDERAL EXPRESS CANADA CORPORATION

Défenderesse

JUGEMENT

- [1] CONSIDÉRANT l'arrêté n° 2020-4251 du 15 mars 2020 qui avait pour effet de suspendre les délais de procédure civile;
- CONSIDÉRANT qu'à compter du 1er septembre 2020, les délais suspendus par [2] l'effet de l'arrêté 2020-4251 recommenceront à courir;

POUR CES MOTIFS, le tribunal :

- ENTÉRINE le protocole signé par les parties les 19 et 20 mars 2020; [3]
- ACCORDE la prolongation de délai stipulée au protocole de l'instance pour la mise en état du dossier;
- PROLONGE de 7 mois toutes les échéances apparaissant au protocole de l'instance y compris celle pour la mise en état du dossier et le dépôt de l'inscription pour instruction et jugement;
- PROLONGE ainsi la date pour la mise en état du dossier au 9 septembre 2021; [6]

[7] **LE TOUT**, sans frais.

CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

Me Sandra Mastrogiuseppe Me Jérémie Longpré KUGLER, KANDESTIN S.E.N.C.R.L., L.L.P. Avocats du demandeur

Me Jean Saint-Onge Me Karine Chênevert BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L., S.R.L. Avocat de la défenderesse